

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19	L'an deux mil seize
présents	17	le vingt deux du mois de juin,
votants	17	le Conseil Municipal de la Commune de Montournais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel GUIGNARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2016

Présents : GUIGNARD Michel, MARTIN Dominique, DURAND Jean-Marc, TETARD Annie, RIPAULT Carole, DAVID Marie-Luce, TRICOIRE Michel, GUEDON Viviane, BAZIN Antoine, TURQUAND Eric, CHABIRON Maryse, MARTIN Jean-Jacques, BAROTIN Fabienne, MERCIER Christophe, TOUZOT Julie, SOUCHET Benoît, DEBULOWSKY Mélanie

Absents excusés : JOSLIN Bernadette (pouvoir à TETARD Annie), BILLY Bruno (pouvoir à TOUZOT Sophie),

Retard excusé : BAZIN Antoine

Secrétaire de séance : Annie Tétard

N° 2016-40 : Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte-rendu du 17 mai 2016.

N° 2016-41 : Budget de la commune, décision modificative n° 1

Il existe aujourd'hui 2 opérations comptables portant le titre « Bien vieillir à Montournais » : n° 83 et n° 119.

M. le Maire propose de réunir les crédits votés de ces 2 opérations sur une seule, l'opération n° 119. Il est nécessaire de procéder à un virement des crédits de l'opération n° 83 vers l'opération n° 119, et de supprimer ensuite l'opération n° 83.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D2031-119 : Bien vieillir à Montournais		1 000,00		
D-2113-83 : Bien vieillir à Montournais	1 000,00			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 000,00	1 000,00		
D-2031-119 : Bien vieillir à Montournais		9 000,00		
D-2313-83 : Bien vieillir à Montournais	9 000,00			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours				
Total INVESTISSEMENT	10 000,00	10 000,00		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la DM n° 1.

N° 2016-42 : Indemnités de gardiennage des églises communales (circulaire du 04/02/1987 et lettre-circulaire du 15/04/2015)

La Préfecture de la Vendée informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure le même que celui de 2015, à savoir :

- 474,22€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Il rappelle qu'il s'agit de plafond en dessous desquels il demeure possible aux conseils municipaux de revaloriser à leur gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une indemnité de gardiennage de l'église de la commune d'un montant de 119,55 € pour l'année 2016.

N° 2016-43 : Aménagement de sécurité voirie et convention avec le Département de la Vendée

La commune a aménagé un plateau (Intersection de la rue du Pont Fleuri / rue des Lauriers / rue de la Tourtelière) et une chicane (rue du Pont Fleuri), sur les RD 8 et 49.

Le Département de la Vendée propose une convention permettant d'établir la répartition des charges d'entretien entre les 2 collectivités pour ces aménagements situés sur le domaine public routier départemental :

Le département propose d'assurer :

- l'entretien et les grosses réparations de la chaussée dans ses parties revêtues en produits bitumeux (sauf zone aménagée : plateau, rampants),
- l'entretien et le renouvellement de la signalisation verticale de police de priorité,
- l'entretien et le renouvellement de la signalisation directionnelle de jalonnement d'itinéraires d'intérêts départementaux (sans tenir compte des choix esthétiques de la commune).

La commune devra assurer l'entretien et le renouvellement :

- des parties bitumeuses de la zone aménagée (plateau, rampants),
- des trottoirs et caniveaux y compris bordures et revêtements,
- des réseaux assainissement (grilles, avaloirs, tampons),
- de la micro-signalisation directionnelle,
- de la signalisation horizontale spécifique au plateau surélevé (cédez le passage, passage piétons, rampants),
- de la signalisation verticale liée au plateau surélevé (panneaux ralentisseur, surélévation de chaussée, limitation de vitesse à 30 km/h et fin de limitation),
- de la signalisation verticale liée à la chicane (rétrécissement de chaussée, limitation à 30km/h et fin de limitation)
- de la signalisation horizontale en résine et tout autre marquage en axe, en rive ou transversal et figurines,
- de l'éclairage public.

Cette convention prendrait effet à compter de la date de sa notification à la commune par le département et sa durée est liée à l'existence de l'ouvrage réalisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise M. le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

N° 2016-44 : SyDEV : Effacement rues Plaisance et de l'Espérance (étude de l'opération, modalités techniques et financières)

M. le Maire présente l'étude du SyDEV relative au dossier d'effacement du réseau électrique des rues Plaisance et de l'Espérance, et des travaux liés de rénovation d'éclairage.

- Effacement du réseau électrique :

Début des travaux : à partir de 3 semaines à compter de la réception de la convention signée.

Coût :

Nature des travaux	HT	TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation
Réseaux électriques	55 674,00	66 809,00	55 674,00	30%	16 702,00
Infrastructure d'éclairage public	3 357,00	4 028,00	3 357,00	50%	1 679,00
Infrastructures de communications électroniques	15 484,00	18 581,00	18 581,00	65%	12 078,00
Total participation, dont TVA 2 012,92					30 459,00

- Travaux de rénovation d'éclairage public liés à l'effacement du réseau électrique :

Début des travaux : à partir de 2 mois à compter de la réception de la convention signée.

Coût :

Nature des travaux	HT	TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation
Eclairage public	10 111,00	12 133,00	10 111,00	50%	5 056,00
Total participation					5 056,00

M. le Maire rappelle que le montant total de la participation, soit 35 515,00 €, est prévu au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de cette opération.

O Questions diverses

- Office du tourisme : Les réunions ont lieu très souvent en même temps que les séances du conseil municipal. Le référent ne pouvant pas assister aux 2 réunions, il est proposé de désigner un suppléant.
- Foyer des jeunes : Ouverture le 25 juin 2016, avec une douzaine d'inscrits (nés en 2000/2001/2002). Les clés sont disponibles auprès de Michel TRICOIRE et Annie TETARD.
- Investissements :
 - o Commerces : La rénovation de la façade du café est presque terminée. Celle de l'épicerie devrait être réalisée pour fin juillet 2016. Le café ouvre au public le 7 juillet.
 - o Matériel de transport : un camion benne vient d'être acheté.
 - o Salle de la Chênaie : Equipement de sonorisation terminé, avec ceinture pour malentendants. Devis en cours pour équipement de la petite salle de la Chênaie.
 - o Opération « Bien vieillir à Montournais » : Proposition des bailleurs sociaux à l'étude

La secrétaire,
Annie TETARD



Le Maire,
Michel GUIGNARD



Le Maire,
Le 1^{er} adjoint,
Dominique MARTIN

